

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2019

L'an Deux mil dix-neuf, le Treize février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votes : 13

PRÉSENTS : Mme H. TOURNADRE, Mr M. AMIAUD, Mr T. LACOMBE, Mr F. BEAUDUIN, Mr J. BONNET, Mr J. COLIN, Mr L. DUCHENE, Mr X. JOURDAIN, Mme M. LAGARDE, Mr P. ROY, Mme M. HUBERT.

EXCUSÉS : MM S. DEMAIL-SOUCHET, H. LAVILLE, V. TROQUEREAU

ABSENTS : M. Y. BASSON, Mr H. LAVILLE

Mme S. DEMAIL-SOUCHET a donné pouvoir à Mme M. LAGARDE

Mme V. TROQUEREAU a donné pouvoir à Mme H. TOURNADRE

M. L. DUCHENE a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

SIVOS : PARTICIPATION FINANCIERE - Année 2019

2019-01D N° 7.5

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le mandat 2019-46 en règlement du titre 1 de 2019 d'un montant de 8 000.00 € appelé par le SIVOS pour le mois de janvier (afin d'avoir les liquidités nécessaires pour régler ses charges courantes de personnel et de fonctionnement) a été rejeté par la trésorerie.

Depuis janvier 2019, la trésorerie demande qu'une délibération de la commune soit jointe en pièce-justificative pour l'autoriser à verser les premiers acomptes sur la participation annuelle au SIVOS.

Madame la Maire propose que chaque année, cette somme soit versée comme suit en attendant le vote de la participation définitive :

- 1^{er} acompte en janvier de 8 000.00 €
- 2^{ème} acompte en février de 8 000.00 €
- 3^{ème} acompte en mars de 8 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ✓ **Approuve** la délibération comme indiquée ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération ;
- ✓ **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal.

| | |
|---|------------------------|
| DETR 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE | 2019-02D N° 7.5 |
|---|------------------------|

Monsieur LACOMBE 3ème adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'isolation et les plafonds de la salle polyvalente ont été refaits l'année dernière.

Le constat a été fait que des taches dues à l'humidité apparaissent sur le plafond, liées à de nombreuses gouttières qui se forment régulièrement à cause :

- des tuiles (canalverou + tige de botte en chapeau) ;
- d'une malfaçon lors de la mise en place ;
- des utilisations de la salle polyvalente avec les vibrations de la musique ;
- de l'aire de jeux avec les ballons sur le toit.

M. LACOMBE propose de faire la réfection de la toiture de la salle polyvalente, il précise qu'elle est inscrite dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France, et qu'elle fera l'objet de prescriptions.

Après consultation auprès de différentes entreprises, le montant des travaux s'élèverait à la somme de 37 320.48 € HT soit 44 784.58 € TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Montant estimé pour ces travaux : | 37 320.48 € HT soit 44 784.58 € TTC |
| DETR (35%) : | 13 062.17 € |
| Conseil Départemental (15%) | 5 598.07 € |
| Autofinancement : | 18 660.24 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** la réfection de la toiture comme indiquée ci-dessus
- ✓ **Approuve** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ou ses adjoints à solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2019 à hauteur de 35% ;
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ou ses adjoints à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 15%
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

| | |
|--|------------------------|
| AIRE DE LAVAGE – SIGNATURE DU BAIL AVEC LA CUMA | 2019-03D N° 3.3 |
|--|------------------------|

M. Michel AMIAUD 1^{er} adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en activité depuis le 13 septembre 2018 de l'aire de lavage collective appartenant à la commune sur la parcelle cadastrée ZD 379 « Sous les Versennes ».

Un emprunt d'un montant de 54 000 € avait été souscrit par la commune pour la réalisation de ce projet auprès de la Caisse d'Epargne avec une échéance annuelle de remboursement à 7 097,74 € sur 8 ans.

M. M. AMIAUD donne lecture du bail commercial (annexé), contracté avec la CUMA (regroupement des viticulteurs) pour une durée de neuf années à partir du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2027. A l'issue de la dernière échéance du paiement des loyers, l'aire de lavage sera rétrocédée à la CUMA.

Il propose de fixer le montant du loyer annuel à 5 260.00 € HT majoré du taux de TVA actuellement en vigueur soit 6 312.00 € TTC à compter du 1^{er} avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 1 abstention)

- ✓ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à établir un bail commercial avec la CUMA ;
- ✓ **Décide** de fixer le montant du loyer annuel à 5 260.00 € HT majoré du taux de TVA actuellement en vigueur soit 6 312.00 € TTC à partir du 1^{er} avril 2019.

| |
|---------------|
| DIVERS |
|---------------|

TRAVERSÉE DE BOURG : Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sur la première tranche de la traversée de bourg devraient commencer selon le planning envoyé par l'Agglomération de Grand Cognac à partir du 17 juin 2019.

URBANISME : Un projet de PDA (Périmètre Délimité des Abords des Monuments historiques) est en cours afin de limiter l'emprise du périmètre protégé. Une enquête publique sera annoncée dans l'année.

GRAND COGNAC : La première partie du projet d'archivage menée par l'Agglomération de Grand Cognac est terminée. Une deuxième phase aura lieu en 2020 pour achever le travail.

GRAND DÉBAT NATIONAL : La commune ne souhaite pas s'investir dans "Le grand débat national". Elle tient à disposition une salle si un habitant d'Ars souhaite en organiser un.

PERSONNEL COMMUNAL : Mme Cécilia OLLIVIER est arrivée le 04/02/2019 pour remplacer Mr Bernard LENESTOUR en tant qu'agent technique. Nous lui souhaitons la bienvenue.
Une gerbe de fleurs a été offerte par la Commune pour le décès du père d'Éric JOUSSON, agent communal, pour lui témoigner notre soutien.

ÉLECTIONS : Une permanence électorale aura lieu le samedi 30 mars.

Séance levée à 20H00

Affiché en Mairie le 11 mars 2019

La Maire

Hélène TOURNADRE

FEUILLET DE CLOTURE - Liste des délibérations :

2019-01D : SIVOS : Participation financière - Année 2019

2019-02D : DETR 2019 - Demande de subvention pour réfection de la toiture de la salle polyvalente

2019-03D : AIRE DE LAVAGE : Signature du bail avec la CUMA

Membres du Conseil Municipal :

| | | |
|-----------------------|-----------|-------------------------------------|
| AMIAUD | Michel | |
| BASSON | Yoann | Absent |
| BEAUDUIN | Frédéric | |
| BONNET | Jacky | |
| COLIN | Jacky | |
| DEMAIL-SOUCHET | Stéphanie | Excusée, pouvoir à Mme M. LAGARDE |
| DUCHENE | Laurent | |
| HUBERT | Muriel | |
| JOURDAIN | Xavier | |
| LACOMBE | Thierry | |
| LAGARDE | Michèle | |
| LAVILLE | Hubert | Excusé |
| ROY | Philippe | |
| TOURNADRE | Hélène | |
| TROQUEREAU | Véronique | Excusée, pouvoir à Mme H. TOURNADRE |